



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'obligations
Letko Brosseau Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
États des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	10

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROUSSEAU FONDS D'OBLIGATIONS
LETKO BROUSSEAU BOND FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **LETKO BROUSSEAU FONDS D'OBLIGATIONS / LETKO BROUSSEAU BOND FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, du résultat global et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2018 \$	2017 \$
Actif courant		
Encaisse	30 600	37 049
Placements	13 826 059	11 900 932
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	48 260	48 094
	13 904 919	11 986 075
Passif courant		
Charges à payer	15 066	14 053
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	13 889 853	11 972 022

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	1 449 052	1 240 084
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	9,5855 \$	9,6542 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2018 \$	2017 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	11 972 022	11 477 466
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	202 578	136 449
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	3 060 638	2 083 603
Réinvestissement des distributions	265 499	268 292
Rachat	(1 321 062)	(1 698 713)
	2 005 075	653 182
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(289 822)	(295 075)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	13 889 853	11 972 022



	2018 \$	2017 \$
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts à des fins de distribution	302 312	298 834
Revenus de dividendes	9 646	7 547
Revenus nets de prêts de titres (note 9)	1 398	36
Gain (perte) de change sur encaisse	(177)	(184)
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	1 093	(3 310)
Gain net non réalisé (perte nette non réalisée) sur la variation de la juste valeur des placements	(91 932)	(150 868)
	222 340	152 055
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 10)	2 714	6 017
Honoraires professionnels	16 593	9 420
Droits de dépôt	455	169
	19 762	15 606
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	202 578	136 449
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	0,1497	0,1087



	2018 \$	2017 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	202 578	136 449
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur encaisse	177	184
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	(1 093)	3 310
Perte nette non réalisée (gain net non réalisé) sur la variation de la juste valeur des placements	91 932	150 868
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	8 522 385	7 357 684
Achats de placements	(10 538 528)	(7 997 048)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(166)	1 609
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	-	(10 000)
Charges à payer	1 013	1 265
	(1 721 702)	(355 679)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	3 060 638	2 083 603
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(1 321 062)	(1 698 713)
Distributions payées en espèces aux porteurs de parts rachetables	(24 323)	(26 783)
	1 715 253	358 107
Variation de l'encaisse	(6 449)	2 428
Encaisse au début de l'exercice	37 049	34 621
Encaisse à la fin de l'exercice	30 600	37 049
Informations additionnelles		
Intérêts reçus	300 190 \$	301 965 \$
Dividendes reçus	9 557 \$	7 769 \$



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation			
Services de communication			
BCE			
série AA, privilégiées, 3,610 %	5 000	119 750	82 750
série AJ, privilégiées, dividende variable	5 700	132 525	99 066
Total des titres de participation		252 275	181 816
	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernement fédéral			
Fiducie du Canada pour l'habitation			
1,450 %, 2020-06-15	150 000	149 921	149 007
1,250 %, 2021-06-15	300 000	290 505	294 362
1,150 %, 2021-12-15	700 000	670 781	681 004
		1 111 207	1 124 373
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
CPPIB Capital			
1,400 %, 2020-06-04	500 000	499 457	495 585
Financement-Québec			
taux variable, 2019-05-29	375 000	375 000	375 976
2,450 %, 2019-12-01	200 000	199 600	200 884
Hydro-Québec			
taux variable, 2019-12-01	460 000	461 656	461 824
Province de l'Alberta			
1,250 %, 2020-06-01	500 000	494 288	494 612
1,350 %, 2021-09-01	400 000	389 639	391 123
1,600 %, 2022-09-01	25 000	24 940	24 326
Province du Manitoba			
taux variable, 2020-05-15	100 000	100 352	100 557
1,600 %, 2020-09-05	100 000	99 767	99 242
1,550 %, 2021-09-05	770 000	754 813	756 922
2,550 %, 2023-06-02	400 000	405 400	401 293
Province du Nouveau-Brunswick			
taux variable, 2019-08-01	50 000	50 000	50 110
sans coupon, 2019-09-26	25 000	24 724	24 649
Province de la Nouvelle-Écosse			
4,150 %, 2019-11-25	420 000	448 697	428 094
sans coupon, 2019-12-01	50 000	49 360	49 048
taux variable, 2020-06-15	50 000	50 000	50 212
taux variable, 2024-11-09	335 000	335 848	334 953
Province de l'Ontario			
4,200 %, 2020-06-02	160 000	158 279	164 807
1,350 %, 2022-03-08	875 000	871 722	849 944
3,150 %, 2022-06-02	480 000	477 570	492 806
1,950 %, 2023-01-27	50 000	49 706	49 202
2,600 %, 2025-06-02	75 000	75 320	74 864

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État (suite)			
Province de Québec			
taux variable, 2019-08-21	70 000	70 000	70 219
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
sans coupon, 2019-10-17	50 000	49 249	49 121
1,950 %, 2022-06-02	600 000	598 390	591 139
taux variable, 2023-02-27	100 000	100 000	99 585
PSP Capital			
1,340 %, 2021-08-18	500 000	484 734	489 183
1,730 %, 2022-06-21	200 000	194 080	196 058
		7 892 591	7 866 338
Municipalités et institutions parapubliques			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
1,750 %, 2020-10-15	150 000	149 793	148 988
Municipalité régionale de York			
5,000 %, 2019-04-29	240 000	239 422	242 412
Ville de Hamilton			
2,300 %, 2019-10-01	25 000	24 994	25 026
Ville de Toronto			
4,500 %, 2019-12-02	360 000	358 888	367 925
2,450 %, 2025-02-06	50 000	49 196	49 008
Ville de Vancouver			
4,900 %, 2019-12-02	365 000	364 547	374 556
		1 186 840	1 207 915
Total des obligations gouvernementales canadiennes		10 190 638	10 198 626
Obligations de sociétés			
Alimentation Couche-Tard			
3,319 %, 2019-11-01	40 000	40 000	40 216
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
1,510 %, 2021-02-16	50 000	48 925	48 957
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
taux variable, 2020-12-08	75 000	75 060	74 905
Banque de Montréal			
2,120 %, 2022-03-16	200 000	196 754	195 881
Banque de Nouvelle-Écosse			
2,130 %, 2020-06-15	50 000	50 700	49 698
2,090 %, 2020-09-09	200 000	200 300	198 284
Banque Royale du Canada			
1,920 %, 2020-07-17	50 000	50 413	49 526
1,968 %, 2022-03-02	375 000	369 291	365 723
Banque Toronto-Dominion			
taux variable, 2019-07-31	50 000	50 000	50 002
1,693 %, 2020-04-02	50 000	50 195	49 516

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
Bell Canada 2,000 %, 2021-10-01	100 000	99 804	97 247
Capital Power Corporation 5,276 %, 2020-11-16	170 000	170 000	175 868
Enbridge taux variable, 2019-05-24	25 000	25 000	25 024
First Capital Realty 5,480 %, 2019-07-30	105 000	104 604	106 743
5,600 %, 2020-04-30	115 000	115 359	119 017
Fonds de placement immobilier Cominar 4,230 %, 2019-12-04	80 000	76 866	80 479
Pembina Pipeline Corporation 4,890 %, 2021-03-29	130 000	130 000	134 810
Total des obligations de sociétés		1 853 271	1 861 896
Total des obligations		12 043 909	12 060 522
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor du Canada 2019-01-24	650 000	647 186	647 186
2019-02-07	260 000	258 727	258 727
Bons du Trésor de l'Ontario 2019-02-06	65 000	64 725	64 725
Province de Québec, billets 2019-02-04	345 000	343 920	343 920
2019-02-19	270 000	269 163	269 163
Total des titres de marché monétaire		1 583 721	1 583 721
Coûts de transaction de portefeuille inclus dans le coût des titres		(285)	
Total des placements		13 879 620	13 826 059



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'obligations / Letko Brosseau Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 22 mars 2019.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables

Normes comptables nouvellement adoptées

Le 1er janvier 2018, le Fonds a adopté IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »). IFRS 9 établit les dispositions en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers et remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). IFRS 9 reprend dans une large mesure les dispositions précédentes énoncées dans la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers. Cependant, la nouvelle norme supprime les catégories d'actifs financiers sous IAS 39 : détenus jusqu'à échéance, disponibles à la vente et prêts et créances.

La norme IFRS 9 a été adoptée de manière rétrospective sans retraiter l'information comparative de l'année antérieure. L'application de IFRS 9 n'a pas entraîné de changements au classement ni à l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds. Le Fonds détient des placements d'un montant de 13 826 059 \$ (2017: 11 900 932 \$) qui étaient auparavant désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Suite à l'adoption de IFRS 9, ces placements continuent d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers qui étaient auparavant classés au coût amorti continuent d'être classés au coût amorti, sans modification à leur valeur comptable.

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues à des fins d'investissement par le Fonds et qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 13. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation par part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses comprenant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2018	2017
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	1 240 084	1 173 690
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	318 994	213 824
Émises au réinvestissement des distributions	27 683	27 546
Rachetées	(137 709)	(174 976)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	1 449 052	1 240 084

6. Évaluation des parts rachetables et distribution

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces.



7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 12. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de l'exercice entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

	Gérant \$	Autres parties liées \$
2018		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au réinvestissement des distributions	-	2 331
Rachetées	-	(100 325)
	-	(97 994)

	Gérant \$	Autres parties liées \$
2017		
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au réinvestissement des distributions	-	4 952
Rachetées	-	(113 061)
	-	(108 109)

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des transactions.

Au 31 décembre, la juste valeur marchande totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit.

	2018 \$	2017 \$
Gérant	-	-
Autres parties liées	13 487	112 487
	13 487	112 487



9. Revenus nets de prêts de titres

En septembre 2017, le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. En vertu des termes du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements.

	2018 \$	2017 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	3 572 445	715 563
Valeur totale des garanties	3 643 946	732 273

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit.

	2018 \$	2017 \$
Revenus bruts de prêts de titres	2 768	72
Charges de prêts de titres	(1 370)	(36)
Revenus nets de prêts de titres	1 398	36
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	49,5 %	50,0 %

10. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

11. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

12. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Conformément à sa « Politique et principes directeurs de placement », l'objectif du Fonds est d'optimiser le rendement en construisant un portefeuille diversifié et équilibré comprenant des titres à revenu fixe, des titres de participation et des instruments de marché monétaire, sans prendre de risque indu de perte ou de perturbation. Afin de minimiser les risques associés aux instruments financiers, le Gérant applique une stratégie de diversification parmi les émetteurs, les régions économiques et les secteurs industriels.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements et des intérêts, dividendes et autres recevables présentés aux états de la situation financière.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit.

Cote de crédit	2018 % de l'actif net	2017 % de l'actif net
AAA	20,37	9,83
AA	28,41	41,89
A	32,44	37,70
BBB	5,03	5,98
BB	0,58	0,68

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-dessous et les écarts pourraient être significatifs.



12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de prix

Compte tenu de ses investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché découlant de l'incertitude concernant leur prix. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit.

Indices de référence	Variation en %	2018 Impact \$	2017 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	4 000	1 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	122 000	117 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé à un risque de change significatif étant donné la faible proportion de ses placements investis dans des titres étrangers.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes.

Date d'échéance des obligations	2018 \$	2017 \$
Moins de 1 an	3 022 308	2 209 925
1 à 5 ans	8 579 389	8 714 344
5 à 10 ans	458 825	578 477
Total	12 060 522	11 502 746

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant de 238 000 \$ (2017: 263 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.



13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3: instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit.

	Niveau 1	Niveau 2	Total
2018	\$	\$	\$
Titres de participation	181 816	-	181 816
Obligations	8 990 711	3 069 811	12 060 522
Titres de marché monétaire	1 583 721	-	1 583 721
	10 756 248	3 069 811	13 826 059

	Niveau 1	Niveau 2	Total
2017	\$	\$	\$
Titres de participation	213 423	-	213 423
Obligations	8 420 779	3 081 967	11 502 746
Titres de marché monétaire	184 763	-	184 763
	8 818 965	3 081 967	11 900 932

Au 31 décembre, le Fonds ne détenait aucun investissement classé niveau 3.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

14. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.